



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

*de la Commission permanente des Finances du Conseil
Communal*

Objet : Préavis 10/2023

Installation d'horodateurs, de marquage et de signalétique sur le territoire de la Commune du Chenit, à la suite du règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 12 juin 2023 pour étudier le préavis. A cette occasion les conseillers présents étaient les membres titulaires, soit :

- Force 3 : M. Christophe Piguet
- UDI : MM. Didier Vaucher de la Croix, Claude Reymond – suppléant, remplaçant de M. Pierre-Olivier Capt (excusé)
- Socialistes & alliés : MM. Nicolas Guignard et Jean-Luc Lecoultré

Généralités :

Le préavis était étudié par une commission ad hoc. La COFIN s'est donc concentrée sur les aspects financiers, soit en particulier les points 3,4,5 et 6 de ce préavis.

Après discussion, plusieurs points nécessitaient des éclaircissements, nous avons préparé quelques questions qui ont été posées par écrit à notre syndic M. Olivier Baudat, que nous remercions pour ses réponses :

1) est-ce que plusieurs offres ont été demandées pour obtenir les horodateurs ?
Non, ce travail a été fait par la commune de l'Abbaye et nous avons choisi les mêmes appareils dans un souci de logique d'exploitation.

2) les frais de transaction semblent anormalement élevés (3,5 % + 0,70), quelle en est la justification ?

Les 3,5% représentent les frais de cartes bancaires, donc qui ne reviennent pas au prestataire, les 70 centimes représentent la réelle commission.

3) nous souhaitons connaître le règlement sur les montants des parkings et sur les forfaits tels que mentionnés sur le préavis 1.2023 de l'Abbaye.

Nous nous sommes alignés sur le tarif de l'heure à 1.50. Les forfaits mensuels ou annuels n'existeront pas sur notre commune.

En complément et pour information, comme déjà transmis à la commission ad hoc, nous ne pourrions pas bénéficier d'un forfait de chf 5'000 pour les autorisations gratuites des habitants.

Voici la réponse obtenue de Digitalparking sur ce point :

Pour la gestion des autorisations de stationner gratuitement, il n'est pas possible de prévoir un forfait inférieur à ce que prévoit le contrat (6.57CHF par an et par autorisation gratuite). Ceci afin de ne pas ouvrir de discussion avec chaque commune et que chaque client ait les mêmes conditions.

La municipalité a donc décidé de partir sur cette option de gestion par plaque d'immatriculation directement rentrée sur le système pour 6.57 par plaque, donc un montant annuel d'environ 20'000 à la place de 5'000.

A la réception de ces informations, des contacts complémentaires ont été pris avec M. Baudat et Mme Piguet, que nous remercions pour leur disponibilité, voici une synthèse des informations reçues :

1. Le préavis précise que l'établissement des marquages au sol permettra de délimiter plus de zones, qui ne peuvent pas être verbalisées et qui ne sont pas payantes actuellement. Ces aménagements permettront donc des revenus supplémentaires par paiement ou à la suite d'amendes.
2. Les montants articulés concernant le total des amendes est indicatif, il résulte d'une analyse effectuée au début de l'année et peut donc s'avérer plus important que prévu au vu des périodes estivales et du point 1).
3. 2 prestataires étaient identifiés pour cet équipement. La municipalité, après étude, a décidé de choisir la société qui permet tous les types de paiement, y compris TWINT.

Conclusion :

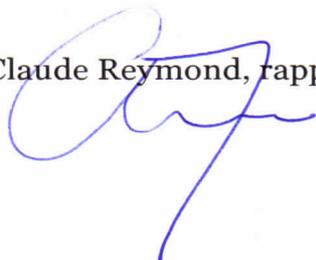
Ce sujet a longuement été débattu au sein de la COFIN. Plusieurs membres ont été surpris de l'urgence décidée par la Municipalité et par les importants coûts d'exploitation annuels que génère la mise en place de ce projet qui devrait être autofinancé.

C'est pour ces différentes raisons que la commission s'est finalement prononcée par 3 voix pour et 2 abstentions et vous invite à accepter le préavis.

Le Sentier, le 18 juin 2023

Au nom de la Commission des Finances :

Claude Reymond, rapporteur.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Reymond', written over the printed name.